Le droit commercial peut se définir comme une branche du doit privé. Il régit le statut des commerçants ainsi que le régime juridique des actes de commerce, le fonds de commerce et ses composants

Travail à faire :

1- Rappeler les obligations du commerçant
2- Enumérer les éléments incorporels constitutifs du fonds de commerce
3- Expliquer le nantissement du fonds de commerce